



L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

**Etaient excusés** : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSANBOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

**Étaient absents** : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

**M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.**

**Quorum obligatoire pour la réunion du Conseil Municipal : 15**

**Quorum constaté ce jour : 22**



La convocation a été adressée le mardi 18 juin 2024 accompagnée de l'ordre du jour suivant :

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

➤ **RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024.**

## II. **FINANCES**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

2) Budget Ville 2024 : Décision modificative n°1.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

3) Dotation de Solidarité Urbaine 2023 - Rapport d'utilisation : pour information du Conseil Municipal.

4) Subventions aux associations : état complémentaire 2024 n°1.

5) Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

## III. **PERSONNEL**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

6) Modification du tableau des effectifs.

7) Augmentation de la prime annuelle versée au personnel de la Police Municipale.

8) Augmentation de la prime annuelle au personnel communal contractuel de droit privé recruté sous contrat Adulte Relais.

9) Remboursement d'effets personnels à un agent.

## IV. **VOIRIES ET RESEAUX**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur DUVAL

10) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue Coppin : phase II.

11) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue de la Neuville : phase IV.

12) Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma vélo – avenue de Béthune.

## V. **URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX - MARCHES**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur DUVAL

13) Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement pour l'aménagement d'un atelier de mareyage par la SAS CRMJ prestations : Avis du Conseil Municipal.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

14) Vente amiable d'un l'immeuble 60 rue Carnot.

15) Vente amiable de 3 logements sis « site de l'école Camus ».

16) Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux : avenant.

17) Autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord ».

## VI. **SUBVENTIONS - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

18) « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.

## VII. ENSEIGNEMENT

➤ RAPPORTEUR : Monsieur COPPIN

- 19) Attribution d'une bourse communale supplémentaire pour l'année scolaire 2023/2024.
- 20) Participation aux frais de scolarité : Modification.

## VIII. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE Délibération n°2020-52 du 11 juin 2020.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

- ✓ Accueils de loisirs : Tarifs des cantines et des garderies.
- ✓ Régie publicitaire : tarifs des encarts publicitaires de la brochure de présentation des animations de la saison estivale 2024.
- ✓ Régie publicitaire : tarifs des encarts publicitaires du bilan des 10 ans de l'action municipale 2014-2024.
- ✓ Sortie au bowling le 19 avril 2024.
- ✓ Sortie au cinéma le 2 mai 2024.

## IX. MANIFESTATIONS

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

- ✓ Le guide « Les estivales » permet de découvrir le programme des animations d'été, culturelles et sportives proposées pour l'été 2024 de juin à septembre.



◆ La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel.

◆ Monsieur le Maire annonce en début de séance :

✓ La suppression de la question suivante :

- Augmentation de la prime annuelle versée au personnel de la Police Municipale.

✓ La question supplémentaire suivante :

Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rue de la Neuville.

➔ Une minute de silence a été observée à la mémoire :

✓ de Monsieur Alain MAGNIER, décédé le 13 avril dernier, à l'âge de 61 ans.

Décédé brutalement, Monsieur MAGNIER était un Policier Municipal dévoué, qui travaillait à Wimereux depuis 15 ans.

Reconnu pour son professionnalisme, c'était un habitant du Portel, qui aimait sa ville et se rendait disponible pour aider.

Il faisait partie du Comité des Fêtes. Sa femme, Françoise tenait la Rouennerie.

✓ de Monsieur Christian DUVAL, décédé le 26 avril dernier, à l'âge de 77 ans.

Christian, mutilé de guerre à fait preuve de beaucoup de courage et était un ardent défenseur du patrimoine local, il a créé, avec son épouse et des amis, l'association du Fort du Cap d'Alprech.

✓ de **Monsieur Emile MERLIN**, décédé le 28 mai dernier, à l'âge de 87 ans.

Retraité de l'Education Nationale  
Ancien Président des Anciens combattants  
Ancien combattant AFN

✓ de **Monsieur Dominique DELETOILLE**, décédé le 28 mai dernier, à l'âge de 72 ans.

Retraité des affaires maritimes de Boulogne-sur-Mer  
Bénévole de la SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) de Boulogne-sur-Mer  
Croix de chevalier du Mérite maritime  
Membre des « irréductibles » de l'ESSM

✓ de **Madame Marie-Paule BOURGAIN**, décédée le 10 juin dernier,

Famille d'accueil de l'ASE retraitée  
Ancienne présidente de l'association Bébé Cœur  
Ancienne bénévole du Secours Catholique et du Secours Populaire  
Médaille de la ville

✓ et de la petite **Lucie FORTIN-TERNISIEN**, la petite-fille de Madame Laurence DEWALLE, âgée de 5 ans, décédée tragiquement lors d'un accident de voiture le 15 juin dernier.

#### ◆ Documents diffusés sur table :

✓ Le guide « Les estivales » avec le programme des animations d'été, culturelles et sportives proposées pour l'été 2024 de juin à septembre.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **N°2024-62 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024.**

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur proposition de Monsieur le Maire,  
approuve le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024,  
à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat des votes :

Contre :	/
Abstention(s) :	/
Pour :	26

## **FINANCES**

### **N°2024-63 Objet : Budget Ville 2024 : Décision modificative n°1.**

Depuis le Budget Primitif, certaines modifications sont intervenues dans les imputations ou de nouveaux besoins sont apparus.

Il convient donc de procéder à des ouvertures et à des transferts de crédits dont le détail a été transmis à tous les Conseillers Municipaux avec leur convocation.

➤ Vu le Budget Primitif 2024,

➤ Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

➤ Considérant que la décision modificative n°1 du budget ville 2024 a été transmise à tous les Conseillers Municipaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
 Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
 - **De prévoir** les ouvertures et les transferts de crédits équilibrés en recettes et en dépenses à **122.320 Euros**, selon le document ci-joint :  
 - Section investissement : **82.320 Euros**  
 - Section de fonctionnement : **40.000 Euros**

*Résultat des votes :* Contre : /  
 Abstention(s) : /  
 Pour : 26

→ Monsieur LIEVENS a présenté en détail la décision modificative n°1 du budget ville 2024.  
 Décision modificative très minime, ce qui est le signe que le Budget Primitif a été bien élaboré.

→ Arrivée de M. William GIN qui rejoint l'assemblée.

**N°2024-64 Objet : Dotation de Solidarité Urbaine 2023 - Rapport d'utilisation : pour information du Conseil Municipal.**

La loi n°96-142 du 21 février 1996 fait obligation de présenter au Conseil Municipal avant la fin du second trimestre de chaque année un rapport des actions de Développement Social Urbain entreprises dans la Commune.

Il convient donc de rappeler les diverses actions entreprises en 2023 dans le cadre du Développement Social Urbain, ainsi que leurs modalités, buts et financements.

S'agissant d'une information au Conseil Municipal cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sur proposition de Monsieur le Maire,

- **Prend acte** du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2023, ci-annexé.

**N°2024-65 Objet : Subventions aux associations : état complémentaire 2024 n°1.**

Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2024 un état récapitulatif des subventions aux associations a été approuvé.

Il convient maintenant d'établir un nouvel état complémentaire comme suit :

<b>Imputations</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
65748-024	Musée Argos	200,00 €
65748-024	La coulée verte	500,00 €
65748-024	Fit & Lift	500,00 €
65748-024	Comité Local des ACPG CATM TOE et veuves de Le Portel	-1200,00 €
65748-024	Amicale des anciens combattants veuves OPEX Porteloise	1700,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1700,00 €</b>

- Vu l'état récapitulatif des subventions annexé au Budget Primitif 2024,

- Vu l'état ci-dessus,

- Vu l'avis de la commission finances en date du 20 juin 2024,

*Comme d'habitude, les Elus membres de l'une de ces Associations sont invités à ne pas participer au vote et à sortir de la salle,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver cet état complémentaire, les crédits étant prévus dans la décision modificative n°1 du budget ville 2024.

*Résultat des votes :* Contre : /  
 Abstention(s) : /  
 Pour : 26

**N°2024-66 Objet : **Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.****

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les collectivités locales sont obligées de définir la contrepartie de la subvention allouée aux associations et de formaliser avec les bénéficiaires leur engagement réciproque dans le cadre de conventions.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

La présente convention d'objectifs et de moyens détermine les engagements de chacun, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, les modalités de contrôle financier.

Elle est conclue pour l'exercice budgétaire 2024.

- Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'Association du Centre Social Espace Carnot pour l'exercice 2024 d'un montant de 171.500 Euros.

- Considérant que la convention a été transmise à tous les conseillers municipaux,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens régissant les relations entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot, pour l'exercice budgétaire 2024, telle que ci-annexée.**

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**PERSONNEL**

**N°2024-67 Objet : **Modification du tableau des effectifs.****

Le tableau des effectifs, annexé au Budget Primitif de la Ville, reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

Aussi, afin de permettre l'avancement d'un agent ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**de créer le poste suivant :**

**FILIERE TECHNIQUE**

**Technicien principal de 1ère classe : 1**

*Conformément au tableau des effectifs ci-annexé.*

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**QUESTION SUPPRIMEE DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Augmentation de la prime annuelle versée au personnel de la Police Municipale.**

**N°2024-68 Objet : Augmentation de la prime annuelle au personnel communal contractuel de droit privé recruté sous contrat Adulte Relais.**

Dans un contexte socio économique difficile, il est proposé d'augmenter la prime annuelle allouée aux agents recrutés sous contrat adulte relais qui accomplissent des tâches pour le compte de la commune depuis plus de deux ans.

Cette prime annuelle sera versée en deux fractions l'une en juin, l'autre en novembre , et proratisée en fonction du temps de travail. Liée à des critères d'appréciation professionnelle évoqués lors d'un entretien annuel, cette prime ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

- Vu le code du travail notamment les articles L5134-100 à L5134-107 et D5134-145 à D5134-156 régissant les dispositions réglementaires liées au contrat adulte-relais,

- Vu la délibération n°2021-57 en date du 29 juin 2021, portant sur la création de la prime semestrielle pour les agents recrutés sous contrat adulte-relais,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'augmenter la prime exceptionnelle au personnel de droit privé bénéficiant d'un contrat adulte relais à hauteur de 1.150 € bruts,

- de fixer le montant de la prime exceptionnelle de la manière suivante : 650 Euros brut versés en juin, et 500 € bruts versés en novembre,

- de réduire le montant proportionnellement au temps de travail,

- d'inscrire chaque année les crédits correspondant au chapitre 012 du budget,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités y afférentes.

**La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-57 en date du 29 juin 2021**

<i>Résultat des votes :</i>	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour :</i>	26

**N°2024-69 Objet : Remboursement d'effets personnels à un agent.**

Le 4 avril 2024, lors d'un accident du travail, un verre de lunette d'un agent a été cassé.

Après divers contacts auprès des Compagnies d'Assurance de la Ville, il s'est avéré que ce risque n'était pas couvert par celles-ci et que le remboursement de cet équipement ne pouvait être assuré.

- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **de prendre en charge, à titre exceptionnel**, cette dépense, à savoir le remplacement du verre de lunette cassé, de Madame Christine FILLON, pour un montant de **319 Euros**, base du devis du fournisseur.

<i>Résultat des votes :</i>	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour :</i>	26

## **VOIRIES ET RESEAUX**

### **N°2024-70 Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue Coppin : phase II.**

Il est prévu de passer une convention avec la Fédération Départementale de l'Energie pour déterminer les modalités d'organisation et de mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques rue Coppin – phase II.

Le maître d'ouvrage unique est la Collectivité de Le Portel.

Cette convention a pour objet de préciser :

- le contenu de la mission du maître d'ouvrage unique ;
- la répartition financière entre les parties des coûts afférents à la réalisation de

l'opération :

\* La FDE procédera au remboursement de l'intégralité des dépenses exposées par la Collectivité afférentes à l'effacement du réseau public de distribution d'électricité et du réseau d'éclairage public.

\* La Collectivité participera à l'opération dans les proportions suivantes :

67 % du coût de l'opération pour les travaux d'effacement du réseau public de distribution d'électricité ;

67 % du coût de l'opération pour les travaux concernant l'effacement du réseaux d'éclairage public.

Le montant de cette participation sera déterminé avec exactitude à la réception du décompte définitif des entreprises.

Le montant des travaux est estimé à 18.124,40 euros HT

La participation de la commune est de 12.143,40 euros HT

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public de la rue Coppin - phase II - avec une participation de la commune de 12.143,40 euros HT;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

→ Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là de la continuité du programme de travaux.

Il remercie tout particulièrement Monsieur Michel LELIEVRE qui suit tous ces dossiers techniques avec la FDE.

### **N°2024-71 Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue de la Neuville : phase IV.**

Il est prévu de passer une convention avec la Fédération Départementale de l'Energie pour déterminer les modalités d'organisation et de mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques rue de la Neuville – phase IV.

Le maître d'ouvrage unique est la Collectivité de Le Portel.

Cette convention a pour objet de préciser :

- le contenu de la mission du maître d'ouvrage unique ;
- la répartition financière entre les parties des coûts afférents à la réalisation de

l'opération :

\* La FDE procédera au remboursement de l'intégralité des dépenses exposées par la Collectivité afférentes à l'effacement du réseau public de distribution d'électricité et du réseau d'éclairage public.

\* La Collectivité participera à l'opération dans les proportions suivantes :

26 % du coût de l'opération pour les travaux d'effacement du réseau public de distribution d'électricité ;

26 % du coût de l'opération pour les travaux concernant l'effacement du réseau d'éclairage public.

Le montant de cette participation sera déterminé avec exactitude à la réception du décompte définitif des entreprises.

Le montant des travaux est estimé à 38.966,36 euros HT

La participation de la commune est de 10.131,36 euros HT

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public de la rue de la Neuville – phase IV avec une participation de la commune de 10.131,36 euros HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-72 Objet : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma vélo Avenue de Béthune – avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.**

Dans le cadre du plan de déplacement urbain (DPU), il est prévu de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ayant pour objet de déléguer la maîtrise d'ouvrage des aménagements du Schéma Directeur Cyclable (SDC) concernant l'avenue de Béthune.

La maîtrise d'ouvrage unique de l'opération est assurée par la Commune de Le Portel.

Le financement de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais sera uniquement lié aux aménagements pour le SDC.

Le montant des travaux est estimé à 634.710,50 € HT.

Les participations sont fixées comme suit :

- CAB : 295.860,00 € HT

- Commune : 338.850,50 € HT.

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux sur Dropbox ;

- Vu l'avis de la commission finances en date du 21 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma vélo – avenue de Béthune aux conditions reprises ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes :      Contre :            /  
   Abstention(s) :      /  
   Pour :                26

→ Monsieur le Maire précise que le vélo est au cœur des priorités de la Municipalité.  
Tout ce qui a été mis en place fonctionne bien.  
Il est attendu 70 % de subventions pour ces travaux.  
L'objectif est de renforcer la sécurité des piétons et des vélos.

D'ici 2 ans il y aura une continuité complète du plan vélo sur la commune.

## **URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX - MARCHES**

### **N°2024-73    Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement pour l'aménagement d'un atelier de mareyage par la SAS CRMJ prestations : Avis du Conseil Municipal.**

La SAS CRMJ PRESTATIONS a déposé une demande d'enregistrement pour l'aménagement d'un atelier de mareyage à Boulogne-sur-Mer.

Cette demande est soumise au régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation se déroulera du 13 mai au 10 juin 2024 inclus et le dossier sera mis à la disposition du public à la Mairie de Boulogne-sur-Mer.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce dossier.

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2024 concernant la consultation pour la demande d'enregistrement par la SAS CRMJ PRESTATIONS pour l'aménagement d'un atelier de mareyage à Boulogne-sur-Mer ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- de donner un avis favorable au dossier présenté.

Résultat des votes :      Contre :            /  
   Abstention(s) :      /  
   Pour :                26

### **N°2024-74    Objet : Vente amiable d'un l'immeuble 60 rue Carnot.**

Il est prévu la vente amiable à **Monsieur Charles COLI**, de l'immeuble sis 60 rue Carnot, cadastré AH 21 pour 109 m<sup>2</sup> et appartenant à la Commune de LE PORTEL.

Le montant de la vente est fixé à 93.000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Ce montant est inférieur au montant de l'estimation des Domaines car les différentes estimations des agences immobilières étaient entre 80.000 et 90.000 € et du notaire entre 53.000 et 56.000 €. Le bien a donc été mis en vente au prix de 95.000 € et les autres offres s'élevaient à 85.000 € (2 offres) et 86.000 €.

C'est donc l'offre la plus élevée de **Monsieur Charles COLI** qui a été retenue.

- Vu l'avis des domaines en date du 17 mai 2024 ;

- Considérant que le plan cadastral et l'avis des domaines ont été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la vente amiable à **Monsieur Charles COLI**, de l'immeuble sis 60 rue Carnot, cadastré AH 21 pour 109 m<sup>2</sup> pour un montant de 93.000 € + frais de notaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes :      Contre :            /  
   Abstention(s) :    /  
   Pour :                26

**N°2024-75   Objet : Vente amiable de 3 logements sis « site de l'école Camus ».**

Par délibération en date du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en vente de 3 logements sis rue des Canadiens - groupe scolaire « Camus - Calmette ».

Une délibération a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024, suite à l'avis favorable de Monsieur le Sous-Préfet en date du 27 mars 2024, pour la désaffectation et le déclassement du foncier.

Les 3 logements ont ainsi été ainsi mis en vente et des propositions ont été reçues pour :

- le logement n°1 : inoccupé, repris sur le plan ci-annexé et cadastré AD 900 pour 574 m<sup>2</sup>.

Proposition d'achat de Monsieur et Madame Frédéric BOURSAULT au prix de 80.000 €.

- le logement n°2 : inoccupé, repris sur le plan ci-annexé et cadastré AD 899 pour 356 m<sup>2</sup>.

Proposition d'achat de la société PHILEX représentée par Monsieur Pierrick ISIDORE au prix de 80 000 €.

- le logement n°3 : inoccupé, repris sur le plan ci-annexé et cadastré AD 898 pour 390 m<sup>2</sup>.

Proposition d'achat de la société PHILEX représentée par Monsieur Pierrick ISIDORE au prix de 80 000 €.

- Vu l'avis des domaines en date du 12 décembre 2023 ;

- Considérant que le plan cadastral et l'avis des domaines ont été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver les offres d'achat reprises ci-dessus, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes :      Contre :            /  
   Abstention(s) :    /  
   Pour :                26

➔ *Les nouveaux logements seront construits en priorité pour les personnes à mobilité réduites.*

**N°2024-76   Objet : **Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux : avenant.****

Il est prévu de passer un avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage passé avec l'entreprise DALKIA. Cet avenant a pour objet :

- de supprimer les redevances P2 et P3 du site Maison des Associations suite à la vente ;

- d'intégrer au P3 du marché la plus-value pour le remplacement de la canalisation gaz enterrée de la salle Humez ;

- d'intégrer au P3 du marché la mise en place en télégestion, afin de permettre un meilleur pilotage et une diminution des consommations des installations des Serres, des Ateliers Municipaux, de la Maison de la Petite Enfance et de la salle Yves Montand ;

- d'intégrer au P3 du marché le matériel de climatisation de la salle informatique du site Espace Carnot ;

- d'intégrer au marché les redevances P2 et P3 pour la prise en compte des nouvelles installations des vestiaires stade André Lefèvre ;

- de prendre en compte la suppression des redevances P2 et P3 du site Conciergerie Mairie rue Carnot ;  
- d'acter une révision des NB's selon le tableau repris dans l'avenant ci-annexé pour réajustement des cibles en fonction des consommations des 3 dernières années et des investissements réalisés et qui entraîne une moins-value P1 globale de : -30.406,12 € HT  
L'avenant entrera en vigueur au 28/12/23 pour le point1 et au 1/07/24 pour les points 2 à 7.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;  
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- d'approuver le projet d'avenant concernant le marché d'exploitation des installations de chauffage passé avec la société DALKIA tel que défini ci-dessus,  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-77 Objet : Autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord ».**

Le « Bar de la Plage » situé sur le domaine public communal est exploité par Monsieur Eric BOUTTE par convention d'occupation précaire qui a pris fin de fait au 31 mars 2024. Une autorisation temporaire lui a été accordée pour l'exploitation jusqu'au 30 septembre 2024.

Passée cette date, il sera tenu de libérer le terrain et de démonter à ses frais les constructions et installations existantes.

De ce fait, il est prévu de lancer une nouvelle consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour une autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation de la parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord ».

La parcelle devra accueillir au minimum 1 bar restaurant avec terrasses et 2 activités accessoires de vente à emporter de glaces, crêpes, gaufres et d'articles de plage et souvenirs.

Cette autorisation d'occupation temporaire aura une durée de 15 ans à compter de la notification.

- Considérant que le cahier des charges a été transmis à tous les conseillers municipaux sur Dropbox ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Madame la Conseillère Municipale,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- d'approuver le lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour une autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord » ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

→ Monsieur le Maire remercie Madame Nathalie LEMAIRE pour tout le travail mené sur ce dossier.

S'agissant du domaine communal, l'exploitation de ce bel emplacement touristique, situé face à la mer, sera possible du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## **SUBVENTIONS - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE**

**N°2024-78**    **Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur et Madame Yannick BOURGAIN.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à Monsieur et Madame Yannick BOURGAIN domiciliés 15 rue Danton à OUTREAU, pour un immeuble sis 20 rue Notre Dame à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	41.706,16 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	4.798 ,95 Euros	H.T.	des façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21

juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à Monsieur et Madame Yannick BOURGAIN domiciliés 15 rue Danton à OUTREAU, pour un immeuble sis 20 rue Notre Dame à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

<i>Résultat des votes :</i>	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour :</i>	26

**N°2024-79**    **Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Pierre LAGACHE.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à Monsieur Pierre LAGACHE domicilié 307 rue Carnot à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	3.900 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	3.900 Euros	H.T.	façade
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21

juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à Agendas et éphémérides 2023 domicilié 307 rue Carnot à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

<i>Résultat des votes :</i>	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour :</i>	26

**N°2024-80      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur David MAILLARD.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à Monsieur David MAILLARD domicilié 309 rue Carnot à LE PORTEL pour un immeuble sis 307 rue Carnot à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	3.900 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	3.900 Euros	H.T.	façade
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à Monsieur David MAILLARD domicilié 309 rue Carnot à LE PORTEL pour un immeuble sis 307 rue Carnot à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-81      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur François LEMAIRE à LE PORTEL.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à Monsieur François LEMAIRE domicilié 46 rue des Corsaires à Boulogne-sur-Mer pour l'immeuble sis 37 rue du Maréchal Foch à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	1.250 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	1.250 Euros	H.T.	de façade
Aide de la Ville	312,50 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **312,50 Euros** à Monsieur François LEMAIRE domicilié 46 rue des Corsaires à Boulogne-sur-Mer pour l'immeuble sis 37 rue du Maréchal Foch à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-82      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Madame Anaïs SAUVAGE et Monsieur Ibrahim KONE.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à Madame Anaïs SAUVAGE et Monsieur Ibrahim KONE domiciliés 59 avenue de Béthune à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	20.234,64 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	20.234,64 Euros	H.T.	des façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;  
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à Madame Anaïs SAUVAGE et Monsieur Ibrahim KONE domiciliés 59 avenue de Béthune à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-83      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Nicolas COQUET.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à Monsieur Nicolas COQUET domicilié 170 rue Carnot à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	17.181,82 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	13.859,74 Euros	H.T.	façade
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;  
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à Monsieur Nicolas COQUET domicilié 170 rue Carnot à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-84      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Philippe GUY.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à Monsieur Philippe GUY domicilié 5 boulevard d'Alprech à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	316,43 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	316,43 Euros	H.T.	Façade
Aide de la Ville	79,10 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21

juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **79,10 Euros** à **Monsieur Philippe GUY** domicilié 5 boulevard d'Alprech à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-85**      **Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Christophe LAMIRAND.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur Christophe LAMIRAND** domicilié 22 rue Frédéric SAUVAGE à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	9.783,51 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	9.783,51 Euros	H.T.	Façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21

juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur Christophe LAMIRAND** domicilié 22 rue Frédéric SAUVAGE à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-86**      **Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Madame Anne BALLY.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Madame Anne BALLY** domiciliée 36 avenue des 4, 8 et 9 septembre 1943 à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	42.499,84 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	20.107,57 Euros	H.T.	Des façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Madame Anne RALLY** domiciliée 36 avenue des 4, 8 et 9 septembre 1943 à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-87** **Objet :** « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à **Monsieur et Madame LEFEBVRE Franck**.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur et Madame LEFEBVRE Franck** domiciliés 45 boulevard du Maréchal Lyautey à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	9.641,68 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	9.641,68 Euros	H.T.	Façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur et Madame LEFEBVRE Franck** domiciliés 45 boulevard du Maréchal Lyautey à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-88** **Objet :** « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à **Madame Sandra RUCKEBUSCH**.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Madame Sandra RUCKEBUSCH** domiciliée 313 rue Carnot à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	4.099,20 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	4.099,20 Euros	H.T.	façade
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Madame Sandra RUCKEBUSCH** domiciliée 313 rue Carnot à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-89      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Julien LECRIVAIN.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur Julien LECRIVAIN** domicilié 34 boulevard du Maréchal Lyautey à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	26.260 Euros	H.T.	Ravalement des
Montant des travaux subventionnables	10.005 Euros	H.T.	façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;  
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur Julien LECRIVAIN** domicilié 34 boulevard du Maréchal Lyautey à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-90      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur et Madame Jean-Luc VALEMBOIS.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur et Madame Jean-Luc VALEMBOIS** domiciliés 28 rue des Prévoyants à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	28.118,01 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	14.059 Euros	H.T.	Façades et pignon
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;  
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur et Madame Jean-Luc VALEMBOIS** domiciliés 28 rue des Prévoyants à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-91**      **Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Madame Danielle JUNOT.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Madame Danielle JUNOT** domiciliée 95 rue Georges Clémenceau à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	38.490,90 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	7.920,17 Euros	H.T.	façade
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;  
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Madame Danielle JUNOT** domiciliée 95 rue Georges Clémenceau à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes :*

<i>Contre :</i>	/
<i>Abstention(s) :</i>	/
<i>Pour :</i>	26

**N°2024-92**      **Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Jérémy FALEMPIN.**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur Jérémy FALEMPIN** domicilié 3 rue du Révérend Père Coppin à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	38.259,76 Euros	H.T.	Mise en peinture des
Montant des travaux subventionnables	25.389,30 Euros	H.T.	façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;  
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur Jérémy FALEMPIN** domicilié 3 rue du Révérend Père Coppin à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale



**N°2024-95 Objet : Participation aux frais de scolarité : Modification.**

Vu l'article L-212-8 du Code de l'Éducation qui prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

L'article L-212-8 du Code de l'Éducation précise le calcul de la contribution de la commune de résidence. Il est tenu compte des ressources de la commune de résidence, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil, du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Pour les communes qui ne souhaiteraient pas participer aux frais de scolarisation, une convention sera établie entre la famille résident à l'extérieur et la ville pour la prise en charge de ces dits frais.

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 1991 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 novembre 1992 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 20 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de fixer à 260,95 euros le taux de participation par élève résident à Boulogne-sur-Mer pour l'année scolaire 2023/2024,
- de fixer à 52,79 euros le taux de participation par élève résident dans les autres communes pour l'année scolaire 2023/2024,
- de réindexer (uniquement à la hausse) le montant chaque année suivant l'évolution des prix hors tabac (INSEE).

**La présente délibération annule et remplace les deux délibérations en date du 27 mars 1991 et du 2 novembre 1992.**

<i>Résultat des votes :</i>	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour :</i>	26

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE**

**N°2024-96 Objet : Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rue de la Neuville.**

Dans le cadre des travaux de requalification de la rue de la Neuville, il apparaît qu'une bouche d'égout existante n'est pas raccordée et nécessite la réalisation d'un raccordement de 30 mètres environ.

Afin de garantir la cohérence des interventions, il est nécessaire de réaliser ensemble les travaux avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage : la Commune de Le Portel.

Cette maîtrise d'œuvre unique est assurée à titre gratuit.

Le montant des travaux est estimé à 7.395,64 euros HT.

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les Conseillers Municipaux sur Dropbox ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux conditions reprises ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes :      Contre :            /  
   Abstention(s) :      /  
   Pour :                26

➔ Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- Des travaux de voirie sont en cours, notamment Impasse Stein.

- Les travaux d'extension du foyer Léon Gournay seront terminés pour la fin de l'été.

- L'aire de loisirs devant le CAJ, rue de Reims, sera finie à la fin du mois de juillet : coût : 600.000 euros subventionnés à hauteur de 70 %.

- Les travaux des perrés sont quasiment terminés : 3 millions d'euros d'investissement, subventionnés à 95 % par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Il restera encore la consolidation de l'épi qui démarrera fin septembre, après la saison.

- L'important chantier est celui de la rénovation de la salle Carpentier : couverture, bardage, étanchéité et isolation : 1.700.000 euros de travaux sur 3 tranches : 2023, 2024 et 2025 – Dossier très bien subventionné.

Sur proposition du service jeunesse, des jeunes portelois ont été choisis par le Centre Social Espace Carnot, le service jeunesse, le CAJ et le PRE, pour aller voir les Jeux Olympiques à Lille : un match de basket : France / Japon, le 6 août au Stade Pierre Mauroy.

## **COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Délibération n°2020-52 du 11 juin 2020.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

✓ **Accueils de loisirs : Tarifs des cantines et des garderies.**

Par arrêté Municipal n°2024-156 en date du 28 mars 2024, la tarification des cantines et des garderies pour les accueils de loisirs a été fixée à 3,60 euros pour la cantine et à 0,60 euro pour la garderie, à compter du 22 avril 2024.

✓ **Régie publicitaire : tarifs des encarts publicitaires de la brochure de présentation des animations de la saison estivale 2024.**

Conformément à l'arrêté municipal n°2024-177 en date du 29 mars 2024, la réalisation de la brochure de présentation des animations de la saison estivale 2024 se fera en application de la grille tarifaire suivante :

Emplacement	Quadrichromie
1/8 page	95 €
1/4 page	190 €
1/2 page	290 €
1 page	390 €

✓ **Régie publicitaire : tarifs des encarts publicitaires du bilan des 10 ans de l'action municipale 2014-2024.**

Conformément à l'arrêté municipal n°2024-178 en date du 2 avril 2024, la réalisation du bilan de l'action municipale 2014-2024 se fera en application de la grille tarifaire suivante :

Emplacement	Quadrichromie
1/2 page	500 €
1 page	1.000 €

✓ **Sortie au bowling le 19 avril 2024.**

Par arrêté Municipal n°2024-180 en date du 8 avril 2024, le tarif d'une sortie au bowling de Le Portel, le vendredi 19 avril 2024, pour les jeunes de la ville de 12 à 17 ans a été fixé à 5 euros.

✓ **Sortie au cinéma le 2 mai 2024.**

Le tarif d'une sortie au cinéma de Calais, le jeudi 2 mai 2024, pour les jeunes de la ville, de 12 à 17 ans, a été fixé à 5 euros (Arrêté Municipal n°2024-181 en date du 8 avril 2024).

## **MANIFESTATIONS**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

- ✓ **Le guide « Les estivales » permet de découvrir le programme des animations d'été, culturelles et sportives proposées pour l'été 2024 de juin à septembre.**



◆ *Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa participation à cette réunion du Conseil Municipal.*

*Il déplore toutefois l'absence des élus de l'opposition municipale au Conseil Municipal de ce jour, prétextant des motifs politiques indécents.*

*La Municipalité travaille pour tous les Portelois et pour l'avenir du Portel.*

*Monsieur le Maire remercie Monsieur Daniel GUILBERT, Directeur du Service Financier, qui fait valoir ses droits à la retraite, pour tout le travail réalisé et il demande à l'assemblée de l'applaudir.*

◆ *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.*

## TABLE DES DELIBERATIONS PAR DATE ET PAR OBJET

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2024

N°	DATE	OBJET
N°2024-62	25/06/2024	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024.
N°2024-63	25/06/2024	Budget Ville 2024 : Décision modificative n°1.
N°2024-64	25/06/2024	Dotations de Solidarité Urbaine 2023 - Rapport d'utilisation : pour information du Conseil Municipal.
N°2024-65	25/06/2024	Subventions aux associations : état complémentaire 2024 n°1.
N°2024-66	25/06/2024	Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.
N°2024-67	25/06/2024	Modification du tableau des effectifs.
N°2024-68	25/06/2024	Augmentation de la prime annuelle au personnel communal contractuel de droit privé recruté sous contrat Adulte Relais.
N°2024-69	25/06/2024	Remboursement d'effets personnels à un agent.
N°2024-70	25/06/2024	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue Coppin : phase II.
N°2024-71	25/06/2024	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue de la Neuville : phase IV.
N°2024-72	25/06/2024	Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma vélo – avenue de Béthune.
N°2024-73	25/06/2024	Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement pour l'aménagement d'un atelier de mareyage par la SAS CRMJ prestations : Avis du Conseil Municipal.
N°2024-74	25/06/2024	Vente amiable d'un l'immeuble 60 rue Carnot.
N°2024-75	25/06/2024	Vente amiable de 3 logements sis « site de l'école Camus ».
N°2024-76	25/06/2024	Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux : avenant.
N°2024-77	25/06/2024	Autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord ».
N°2024-78	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-79	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-80	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-81	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-82	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-83	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-84	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-85	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-86	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-87	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-88	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-89	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-90	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-91	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-92	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-93	25/06/2024	« Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.
N°2024-94	25/06/2024	Attribution d'une bourse communale supplémentaire pour l'année scolaire 2023/2024.
N°2024-95	25/06/2024	Participation aux frais de scolarité : Modification.
N°2024-96	25/06/2024	Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rue de la Neuville.

**ONT SIGNE LE REGISTRE :**

**LE MAIRE  
ET  
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. BARBARIN Olivier, Maire**

**M. AUZOU Jean-Paul, Secrétaire de séance**